

Charte concernant le travail en ligne

La charte d'usage des classes virtuelles a pour objet de définir les conditions d'utilisation de cet outil de travail afin que chacun des acteurs (professeurs, élèves et parents) puisse en faire le meilleur usage. Elle s'inscrit dans la mission éducative du Collège.

I- Pour les élèves

En tant qu'élève, je m'engage à :

- ne pas diffuser le lien d'accès à la classe virtuelle.
- me connecter 5 minutes avant l'heure de début de la classe virtuelle et préparer le matériel nécessaire.
- saisir mon prénom, nom et photo pour accéder à la classe virtuelle (pas de pseudo ou initiales)
- trouver un espace bien aménagé, calme et sans bruit pour me connecter.
- activer ma caméra et diffuser mon image (ma photo) à la demande du professeur **et seulement à la demande du professeur**. Par conséquent, je dois avoir une tenue correcte.
- ne pas me déplacer, ne pas manger ni boire pendant toute la durée de la classe virtuelle.
- prévenir mon professeur si je rencontre une difficulté pour me connecter à la classe virtuelle à travers un camarade (titulaire ou délégué) ou par les outils de communication indiqués par mon professeur.
- justifier un retard ou une absence auprès de mon professeur
- respecter le silence afin de ne pas nuire à l'écoute des autres participants.
- ne pas interagir inutilement durant le cours.
- ne diffuser que des contenus demandés par mon professeur.
- ne pas faire d'enregistrements image ou son de la classe virtuelle avant d'avoir l'autorisation du professeur. Le professeur assure lui-même l'enregistrement d'une séance ou d'une partie de séance et le diffuse via la plateforme Teams sur le canal de la classe.
- respecter les consignes de prise de parole.
- m'exprimer de façon réfléchie et préparée sérieusement.
- user d'un langage correct (non familier) et poli.

II- Pour les parents :

En tant que parent, je m'engage à :

- encadrer mon enfant dans l'utilisation de cet outil d'information et de communication de la même façon et avec les mêmes valeurs préconisées dans le règlement du collège.
- Aménager à mon enfant un espace de travail calme et fonctionnel.
- mettre en place, à la maison, des conditions d'utilisation pédagogiques adéquates (surveillance, horaire, règles, conséquence, ...)
- consulter régulièrement mon compte dans l'application Skoolee) et le site du Collège.
- Assurer le suivi des devoirs et travaux donnés.
- ne jamais rentrer en communication avec d'autres élèves ou les enseignants.
- envoyer un mail à la responsable du cycle, pour tout renseignement.

La charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'école, elle en fait partie. Par conséquent, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services.

Tout utilisateur, n'ayant pas respecté la loi, est passible de sanctions administratives et pénales, suivant le cas.

Signature de l'élève

Signature des parents

.....

.....